

Créteil, le 17 septembre 2018

A l'attention de Monsieur Simon Gilbert

Objet : Lettre de mission pour le vice-président de la commission de la recherche.

Le vice-président de la commission de la recherche se voit confier les missions qui suivent :

1. Missions récurrentes

Avec le Président de l'université et en lien avec la vice-présidence de la commission de la formation et de la vie universitaire, la vice-présidence des relations internationales, la vice-présidence de la stratégie et du développement ainsi que la vice-présidente déléguée partenariats, le vice-président de la commission de la recherche assure l'impulsion et la coordination de la politique scientifique de l'Université. Il définit, dans ce cadre, les orientations de l'Université en matière de recherche, de valorisation de la recherche, de communication scientifique et de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle et, à cet effet, consulte la commission de la recherche sur les orientations des politiques de recherche et sur la répartition des crédits de recherche.

Avec le Président de l'université, le vice-président de la commission de la recherche est chargé de préparer les séances de la commission de la recherche. Il procède à l'élaboration de l'ordre du jour, à la préparation et au suivi des dossiers et des questions y afférant. Il se charge en outre des relations avec les membres élus et nommés de la commission de la recherche.

Il bénéficie notamment de l'appui de la Direction de la recherche et de la valorisation.

En lien avec la vice-présidence de la commission de la formation et de la vie universitaire et la vice-présidence de la stratégie et du développement, le vice-président de la commission de la recherche apporte également son concours à la définition et la promotion de la politique budgétaire et d'emploi de l'Université ainsi qu'à la définition des orientations stratégiques de l'Université en matière de moyens financiers et de ressources humaines, missions dont se chargent à titre principal la vice-présidente du conseil d'administration et le Président.

Le vice-président de la commission de la recherche préside la commission d'évaluation et veille à la préparation et l'instruction des dossiers, en son sein.

Avec le Président et en lien avec les vice-présidences du conseil d'administration, de la commission de la formation et de la vie universitaire, des relations internationales, de la stratégie et du développement ainsi que la vice-présidente déléguée partenariats, le vice-président de la commission de la recherche est chargé des relations avec les partenaires scientifiques de l'université (établissements d'enseignement supérieur, organismes de recherche, agences) ainsi qu'avec le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Il concourt en outre à la représentation de l'établissement auprès des tutelles et des établissements partenaires et représente le Président de l'Université en son absence en matière de recherche.

En s'appuyant sur les directeurs des composantes, le vice-président de la commission de la recherche établit également les liens avec les directeurs d'unités de recherche ainsi que les porteurs de projets scientifiques internes ou externes à l'UPEC ayant partie liée avec les orientations scientifiques de l'université.

Le vice-président de la commission de la recherche est chargé d'examiner et de suivre les demandes et recours administratifs adressés au Président de l'Université par les enseignants-chercheurs, ingénieurs et chercheurs dès lors qu'ils sont en lien avec la recherche.

2. Actions prioritaires

Les missions suivantes seront engagées dès la fin 2018 et poursuivies tout au long du mandat.

Avec le président et en lien avec la vice-présidente du conseil d'administration, le vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire et le vice-président stratégie et développement, le vice-président de la commission de la recherche concourt à l'organisation et à la mise en œuvre du séminaire de rentrée et au suivi des actions qui en découleront. Il procède également au suivi de l'autoévaluation de l'établissement, des laboratoires de recherche et du nouveau dossier d'accréditation pour l'HCERES.

Le vice-président de la commission de la recherche est chargé de coordonner, avec l'équipe politique de l'UPEC et, de manière spécifique, les vice-présidences de la stratégie et du développement et celle de la commission de la formation et de la vie universitaire, les appels à projets de type EUR (Ecoles universitaires de recherche) avec pour objectif de renforcer l'impact et l'attractivité internationale de la recherche et des formations de l'UPEC dans divers domaines scientifiques dont les contours seront envisagés et précisés dans le cadre de débats au sein la commission de la recherche. Sont envisagés, à titre d'exemple, une EUR relative à l'environnement, le contexte urbain et les défis sociétaux, une EUR autour de la francophonie et du multilinguisme ainsi qu'une EUR autour du thème du « campus spatial ». La commission de la recherche contribuera à nourrir et construire ces projets scientifiques.

Avec le Président, l'équipe politique et en consultant la commission de la recherche, le vice-président de la commission de la recherche est également chargé d'assurer le suivi de l'ensemble des projets de recherche de l'université, notamment des EUR dont l'Université est déjà partenaire (EUR IPSL ; EUR FRONT-COG, avec l'ENS) et de la réponse à l'appel à projet « ESPE du Futur », en lien avec la vice-présidence de la commission de la formation et de la vie universitaire.

Avec le Président, l'équipe politique et en consultant la commission de la recherche, le vice-président de la commission de la recherche est chargé de définir l'évolution des liens scientifiques de l'UPEC avec l'UPE (ISITE).

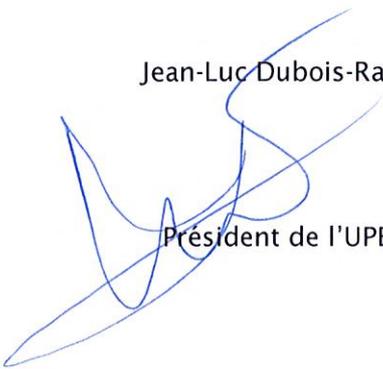
Avec le Président et en consultant la commission de la recherche, le vice-président de la commission de la recherche envisage les modalités de mise en place d'une commission de déontologie et l'institution d'un référent « intégrité scientifique », la labélisation HRS4R ainsi que, notamment, les enjeux inhérents à l'Open Science dans le cadre de la politique de l'open Data.

Avec le Président, l'ensemble de l'équipe politique et en consultant la commission de la recherche, le vice-président de la commission de la recherche envisage les modalités de création ainsi que les enjeux de l'instauration d'une fondation.

Il engage une réflexion sur la création d'une maison des sciences de l'homme.

Pour mettre en œuvre ces missions, le vice-président de la recherche s'appuie sur des vice-présidents délégués et assesseurs et met en place des groupes de travail pluralistes, comprenant des enseignants et chercheurs, des personnels administratifs et des étudiants.

Jean-Luc Dubois-Randé


Président de l'UPEC